

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21010 - 78EME ANNÉE

Païement des RTT : la majorité du Sénat vote une mesure pour « encourager l'augmentation du temps de travail des salariés »

« Encourager l'augmentation du temps de travail » favorisera chômage et pauvreté à La Réunion

A La Réunion, près de 40 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté avant la crise COVID-19. Cette situation socialement hors-norme pour un territoire de la République est la conséquence d'un chômage de masse qui s'est développé depuis plus de 50 ans. Faire voter un texte pour « encourager l'augmentation du temps de travail des salariés » va à l'encontre de la lutte contre le problème numéro un de la société réunionnaise : la lutte contre le chômage et sa conséquence, la pauvreté. Mais ceci ne favorise-t-il pas les sociétés extérieures qui ont pris le contrôle de pans entiers de l'économie réunionnaise ? Car tant que les travailleurs réunionnais seront dans une société de pénurie d'emploi et de chômage de masse, ils seront toujours sous la menace du chantage à l'emploi à la moindre revendication. Les gains de productivité ne doivent plus enrichir les actionnaires, mais servir à créer des emplois et augmenter les revenus des travailleurs.

Le Sénat examine le Projet de loi de finances rectificatives pour 2022. Un amendement présenté par le groupe Les Républicains a été adopté le 1er août. Il vise à permettre la conversion des RTT non prises en salaire exonéré d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales dans n'importe quelle entreprise, à condition que le patron soit d'accord. Voici un extrait de l'exposé des motifs de l'amendement :

« Le présent amendement a pour objet de pérenniser la possibilité offerte aux salariés, avec l'accord de l'employeur, de convertir leur RTT non pris en salaire.

Avec la pérennisation de la hausse de la défiscalisation et de la désocialisation des heures supplémentaires, les sénateurs Les Républicains entendent encourager l'augmentation du temps de travail des salariés.

Le coût de la pérennisation de cette mesure doit être envisagé globalement : elle va permettre d'augmenter les recettes d'impôt sur les sociétés et de TVA.

Cette mesure permettra d'accroître par le travail le pouvoir d'achat des salariés.

Le travail doit être encouragé et récompensé, c'est une valeur essentielle à nos yeux. »

Les pertes de l'État et de la Sécurité sociale seraient alors compensées « par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs »

Les gains de productivité doivent financer créations d'emploi et hausse des salaires

Une disposition analogue existe déjà, c'est le CET (compte épargne-temps). Ce compte peut être alimenté par des droits non utilisés tels que la 5e semaine de congé payé, des congés supplémentaires prévus par une convention collective ou accord d'entreprise, ou des RTT non prises. Ces droits au repos non utilisés peuvent se transformer en salaire versé immédiatement ou en différé.

L'amendement voté par la majorité sénatoriale va plus loin et dénote un état d'esprit : « encourager l'augmentation du temps de travail des salariés ». Or, augmenter le temps de travail, c'est réduire la possibilité des travailleurs au chômage d'en sortir.

Avec l'évolution technologique et l'élévation du niveau de formation, la productivité des travailleurs a considérablement augmenté. Mais dans le même temps, la répartition de la richesse créée par les salariés va majoritairement dans le capital et pas dans l'augmentation des salaires et du nombre d'emplois.

Or, sans travailleur, aucune richesse ne peut être créée et donc aucun profit.

Interrogé sur le vote de cet amendement au Sénat, Jacques Bhugon, secrétaire général de la CGTR, a rappelé deux revendications du syndicat : le SMIC à 2000 euros et la réduction du temps de travail à 32 heures. L'augmentation de la productivité permet d'augmenter les salaires et de baisser le temps de travail afin de créer des emplois.

Une mesure contre l'emploi à La Réunion

A La Réunion, près de 40 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté avant la crise COVID-19. Cette situation socialement hors-norme pour un territoire de la République est la conséquence d'un chômage de masse qui s'est développé depuis plus de 50 ans. Déjà en 1974, une étude du Conseil général constatait que 25 % des travailleurs étaient des chômeurs. Cette proportion n'a pas diminué compte

tenu de l'incertitude liée aux statistiques officielles. Elles ne relèvent que les travailleurs inscrits pour rechercher un travail, mais ne dénombre pas ceux qui ont abandonné cette recherche car découragés.

Dans ce contexte, faire voter un texte pour « encourager l'augmentation du temps de travail des salariés » applicable à La Réunion au nom du droit commun va à l'encontre de la lutte contre le problème numéro un de la société réunionnaise : la lutte contre le chômage et sa conséquence, la pauvreté.

Mais n'est-ce pas le but recherché ? En effet, tant que les travailleurs réunionnais seront dans une société de pénurie d'emploi et de chômage de masse, ils seront toujours sous la menace du chantage à l'emploi à la moindre revendication. Maintenir cette situation est la garantie d'importants profits pour les sociétés extérieures à La Réunion qui ont pris le contrôle de pans entiers de notre économie. Des profits qui sont ensuite réinjectés dans une autre économie, à 10000 kilomètres de La Réunion.

M.M.

Watty à l'école : sensibiliser sur les économies d'énergie et le changement climatique

Le dispositif Watty à l'école développé par Eco CO2 est animé sur notre territoire par la dynamique équipe de Science Réunion sous l'égide d'EDF Réunion et du SIDELEC.

Watty à l'école est un programme pédagogique en faveur de la transition écologique, il a pour vocation la sensibilisation des futurs citoyens via l'initiation aux économies d'énergie et la présentation des enjeux liés au changement climatique.

A l'heure du bilan annuel, le SIDELEC Réunion se félicite de la réussite du dispositif.

Avec plus de 192 classes engagées cette année sur l'ensemble de l'île, ce sont plus de 3981 écoliers qui ont pu bénéficier d'un accompagnement éco-res-

ponsable à travers 576 ateliers pédagogiques.

Notons le bel engagement de la classe de CP de Mme Moutoussamy de l'école Reine Pitou de Saint-Benoit, Lauréate du concours artistique régional.

A noter également la forte implication des familles en soutien de la mise en pratique des ecogestes à la maison.

Le Président du SIDELEC Réunion, Maurice Gironcel, s'associe aux membres du conseil syndical ainsi qu'à l'ensemble du personnel du SIDELEC pour souhaiter une nouvelle année scolaire 2022-2023 prolifique et éco-responsable dans le cadre du renouvellement du dispositif Watty à l'école.

C'est ensemble, que nous nous devons de faire de La Réunion une île verte !

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

L'inflation dans l'OCDE grimpe à 10,3 % en juin 2022 alors que les prix de l'alimentation et de l'énergie continuent d'augmenter

L'inflation des prix alimentaires dans l'OCDE a continué de s'accélérer fortement, atteignant 13,3 % en juin 2022 contre 12,6 % en mai, la plus forte hausse des prix alimentaires depuis juillet 1975. globalement selon l'Indice des prix à la consommation, l'inflation est de 10,3 % en juin 2022, du jamais vu depuis 1988. Dans la zone euro, l'inflation atteint 8,6 %, 7,9 % dans les Etats du G7 et 9,2 % dans ceux du G20.

L'inflation en glissement annuel dans la zone OCDE, telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), a atteint 10,3 % en juin 2022, contre 9,7 % en mai 2022. Il s'agit de la plus forte augmentation des prix depuis juin 1988. -l'inflation en glissement annuel, qui continue d'être impactée par les prix de l'alimentation et de l'énergie, a augmenté dans tous les pays sauf l'Allemagne, le Japon et les Pays-Bas. Environ un tiers des pays de l'OCDE ont enregistré une inflation à deux chiffres, le taux le plus élevé étant enregistré en Turquie (78,6 %). En revanche, le taux le plus faible a été enregistré au Japon (2,4 %).

L'inflation des prix alimentaires dans l'OCDE a continué de s'accélérer fortement, atteignant 13,3 % en juin 2022 contre 12,6 % en mai, la plus forte hausse des prix alimentaires depuis juillet 1975. L'inflation des prix de l'énergie a bondi à 40,7 % en glissement annuel en juin 2022, contre 35,4 % en mai. Hors alimentation et énergie, l'inflation en glissement annuel est passée à 6,7 % en juin 2022, contre 6,4 % en mai 2022.

Inflation à 7,9 % dans les pays du G7

L'inflation sur un an de la moyenne des pays du G7 a atteint 7,9% en juin 2022 contre 7,5% en mai. La plus forte hausse a été enregistrée en Italie (1,1 point de pourcentage), suivie de la France (0,6 point de pourcentage). Les prix de l'énergie sont restés le principal contributeur à l'inflation en France, en Allemagne, en Italie et au Japon, tandis que l'inflation hors alimentation et énergie a tiré l'inflation au Royaume-Uni et aux États-Unis. Dans la zone G7, l'inflation sur un an hors alimentation et énergie a légèrement diminué à 4,7%, contre 4,8% en mai 2022.

Inflation à 8,6 % dans la zone euro

Dans la zone euro, l'inflation globale en glissement annuel telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a atteint 8,6 % en juin 2022, contre 8,1 % en mai 2022. De fortes hausses entre mai et juin 2022 ont été enregistrées en l'inflation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. L'estimation rapide d'Eurostat pour la zone euro en juillet 2022 indique une nouvelle hausse de l'inflation en glissement annuel (à 8,9 %), tandis que l'inflation hors alimentation et énergie a augmenté à 4,0 % contre 3,7 % en juin 2022.

L'inflation en glissement annuel dans la zone du G20 a atteint 9,2 % en juin 2022, contre 8,9 % en mai 2022, avec des augmentations marquées dans toutes les économies de marché émergentes du G20 à l'exception de l'Inde.

149000 EVP transportés le mois dernier

Plus de 1500 trains de marchandises entre la Chine et l'Europe en juillet

Les services de trains de marchandises Chine-Europe ont connu une forte croissance en juillet dans le cadre d'une exploitation sûre et fluide, a-t-on appris mardi de la China State Railway Group Co., Ltd : +12 % avec le transport de 149.000 EVP dans plus de 1500 trains.

Le nombre de voyages de trains de marchandises Chine-Europe a augmenté de 11% en glissement annuel pour atteindre le chiffre record de 1 517 le mois dernier.

Les trains de fret ont transporté 149 000 unités équivalentes à vingt pieds de marchandises, en hausse de 12% par rapport à il y a un an.

Au cours des sept premiers mois, le nombre de voyages de trains de marchandises Chine-Europe a augmenté de 3% sur un an pour atteindre 8 990. Les trains ont transporté un total de 869.000 EVP de marchandises, soit une augmentation de 4% par rapport à l'année précédente.

Oté

In sèl politik léta pou l'outre-mèr : la karote épi lo baton !

Mézami la plipar d'tan i aplik dann bande péi l'outre-mèr bande solissyon i aplik pa dann La franss é si nou lé pa kontan, nou na ka pran konstan.

La karote ni koné kosa i lé : in sèrtin politik solidarité nassyonal k'in pé i ézite pa apèl in politik lassistans. Sak i kroi pa, zot na ka ékoute demoune dann radyo é zot lopignon dsu l'allocation la rantré skolère (ARS), épi lo RSA. Si i ékoute bien bande diskour « néna shé nou demoune i gingn toute épi i pèye pa arien » — ankor in kou sé dsi bande pov k'i aviz. In kont-vérité i sèrv bien la politik ofisyèl é i rande kapon in bonpé zélu — mèm bonpé rényoné — pou réklame kékshoz nou la bézoïn é lé bien adapté par raporte nout sityassion : la rokonéssans noute réklamassion just pou pliss lotonomi.

Sa sé la politik la karote mé lo baton i tarde pa :

Alé pa dir lo bande mézir i pran pou La franss la pa sak i fo pou bande péi l'outre-mèr ! Néna poin lontan déssèrtin zélu la di la rogoumantassion bande préstassyon lé pa sifizan pou lo bande péi l'outre-mèr, téi fo oir koman gouvèrnman la réponde azot.

Alé pa dir lo politik défanss sanitère kont lo kovid lé pa sak i dovré aplik dann bande péi l'outre-mèr pou ète vréman éfikass. Tout suite i monte dsu out lanp épi i réponde aou bande péi l'outremèr sé La franss é dann La franss i fo applike lo mèm loi. Pou aranz ki ? Pa sak, konm nou, lo nonbri lé antéré issi biensir !

A oui ! In koin d'La franss lo poursantaz mortalité la rogoumante 40 % apré mars 2020.

Dann péi l'outremèr i pé fé toute sak lo gouvèrnman i vé :

Zot i rapèl lo klordékone dann bande péi lé zantiye ? Zordi néna bonpé la tèr lé anpoizonné, é bonpé d'moune i trape kansèr la prostate. Zordi bande plantèr zantiyé i pik lo tron bande pyé fig — banane si zot i vé — avèk sring sharjé èk glyphosate... An atandan ké domin i di azot sa lé pli danzéré ké lo klordékone ankor ! Kissza la di lé pli valab prévnir ké guérir ?

Zot i rapèl, dann tan chikungunya — kan téi bonbarde lo total é kapital avèk in linséktisside danzéré olèrk applike in métode pli douss. Park zoizo, poulayé, bassin poisson rush néna ankor la souvnanss labataz dann la nui noir. Koinssidanss ? Alé dir sa demoune sinistré par sa !

Koméla, issi shé nou, bande barbare i bril vivan bande rush pou soidizan vanj kont lo pti koléoptère. Alé oir, parétil néna bande métode pli sivilizé pli natirèl pli douss é sa gouvèrnman i tienbo pa konte soidizan pou tyé dan l'èf lo modi koléoptère.

Apré la karote, lo baton é vèrsi-vèrsa — A bon ékoutèr, salu.

Justin